

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 10 juin 2025

Vote(s) pour : 42  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 16 juin 2025,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n°2025-06-16-BD-41 :

**Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné.**

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,  
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,  
 VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
 VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de Metz Métropole adopté par le Conseil métropolitain du 17 février 2020 et notamment sa fiche action n° 13 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* »,  
 VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 17 mars 2025,  
 VU la délibération du Bureau du 3 avril 2017 portant sur la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la convention du 6 octobre 2017 entre Metz Métropole et l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH),  
 VU la décision n° 176/2020 relative à la prorogation de 2 ans de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Metz Métropole en date du 4 juin 2020,  
 VU la délibération du Bureau du 17 octobre 2022 approuvant la prolongation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée d'un an supplémentaire, du 7 octobre 2022 au 8 octobre 2023,  
 VU les demandes transmises par l'Agence Nationale de l'Habitat concernant le soutien à 3 logements du parc privé,  
 VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2025,

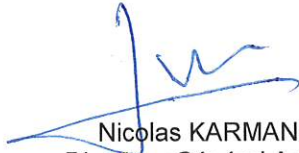
DECIDE d'accorder aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 3 500 €, dont la liste et les caractéristiques sont décrites dans le tableau joint en annexe, ledit tableau faisant partie intégrante de la présente délibération,

DECIDE d'affecter 3 500 € sur l'autorisation de programme 22QVLS01 de 2022 à 2026 (chapitre 204) de 12 900 000 € consacrée au logement pour financer les opérations précitées.

*nap MR*

Metz, le 17 juin 2025

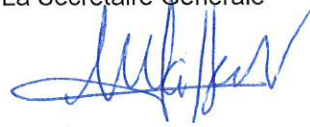
Le Secrétaire de séance



Nicolas KARMANN  
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

OPERATIONS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS PRIVES SOUTENUES PAR L'ANAH  
OPAH - RECAPITULATIF GLOBAL

Nom Propriétaire	Adresse Immeuble	Commune	Type de dossier	Nature de l'opération	Nb de logts	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Participation Anah	Participation Metz Métropole OPAH	Total Subvention Eurométropole de Metz	Type de demandeur
xxx	xxx	Metz	Énergie	Menuiseries Isolation thermique extérieure	1	29 869 €	17 921 €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	Metz	Énergie	Isolation thermique intérieure Isolation thermique des combles Toiture Velux Verrière	1	30 000 €	16 500 €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	Longeville-Lès-Metz	Autonomie	Adaptation de la salle de bain	1	11 400 €	3 990 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
					3	71 269,00 €	38 411,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	

**Résumé de l'acte**  
**057-200039865-20250616-2025-06-BD41-DE**

**Numéro de l'acte :** 2025-06-BD41  
**Date de décision :** lundi 16 juin 2025  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné.  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 18/06/2025  
**Numéro AR :** 057-200039865-20250616-2025-06-BD41-DE  
**Document principal :** 99\_DE-41.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-41-Annexe\_ANAH anonymisée.pdf

**Historique :**

17/06/25 17:46	En cours de création	
17/06/25 17:47	En préparation	Catherine DELLES
18/06/25 14:05	Reçu	Catherine DELLES
18/06/25 14:05	En cours de transmission	
18/06/25 14:07	Transmis en Préfecture	
18/06/25 14:13	Accusé de réception reçu	